



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 030-200034692-20230626-DEL70_2023BIS-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°70/2023
du Conseil communautaire
Séance du 26 juin 2023

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAOU à Philippe BERTHOMIEU.

Absents/Excusés : Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : K – Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Régie Assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	2 986 711,66	1 218 670,52	1 768 041,14	-1 247 753,55	520 287,59
Fonctionnement	2 447 836,09	2 015 781,64	432 054,45	1 190 721,92	1 622 776,37
Total	5 434 547,75	3 234 452,16	2 200 095,59	-57 031,63	2 143 063,96

Le compte administratif pour le budget annexe Régie Assainissement pour l'exercice 2022 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 5 434 547,75 €
- En dépenses : 3 234 452,16 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 5,43 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 2,4 M€ et sont constituées principalement des redevances d'assainissement collectif et redevances afférentes pour un montant de 1,7 M€ (chapitre 70).

Les autres recettes sont composées des travaux de branchements pour 69,5 K€ (chapitre 70), des participations d'assainissement collectif (PFAC) pour 155,5 K€ (chapitre 70), les locations de compteurs pour 158,5 K€ ainsi que des primes d'épuration pour un montant de 113,7 K€ (chapitre 74).

Les recettes d'investissement atteignent 2,9 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du Gard pour 121,6 K€ (chapitre 13), l'encaissement du prêt contracté pour 1 M€ (chapitre 16) et l'affectation du résultat 2021 pour 1,2 M€ (chapitre 10).

Les recettes sont complétées de la dotation aux amortissements pour 559,5 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 3,23 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 2 M€, sont composées de :

- 798,8 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent la gestion des conventions de gestion avec les communes pour 458,1 K€ ainsi que la gestion directe de cette compétence pour les autres communes. Les entretiens des réseaux (65,3 K€) et les créations de branchements pour les particuliers (31,8 K€) sont de ce fait à souligner ;
- 278,9 K€ au titre des charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;

- 162,3 K€ pour les atténuations de produits qui sont relatifs à une part des redevances à l'agence de l'eau ;
- 201,9 K€ au titre des intérêts d'emprunt ;
- 13,3 K€ de charges exceptionnelles relatives aux annulations de titres sur exercice antérieur.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement.

Enfin, il est à noter la dotation aux amortissements pour 559,5 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 1,2 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2022 pour 443,8 K€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent des schémas directeurs, des travaux sur réseaux, des travaux et entretiens sur les Step, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers. Et ce, pour toutes les communes en Régie.
- Le remboursement du capital de la dette pour 774,7 K€ ;

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 2 143 063,96 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 520 287,59 € ;
- Résultat de fonctionnement : 1 622 776,37 €.

En l'absence de restes à réaliser en investissement au 31/12/2022, un excédent de financement de 2 143 063,96 € est constaté.

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement est retracé en annexe 11.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

(La 1^{ère} Vice-présidente est désignée pour faire procéder au vote. Le Président sort et ne participe pas au vote)

APPROUVE le compte administratif 2022, toutes sections confondues, pour le budget annexe Régie Assainissement tel qu'il a été arrêté.

Le Président

Jean Christian REY



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°70.2023 du 26 juin 2023, page 3

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 030-200034692-20230626-DEL70_2023BIS-DE



*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

18 JUL. 2023

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux
devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Délibération n°70.2023 du 26 juin 2023, page 4